

Pour diffusion immédiate

---

## COMMUNIQUÉ

---

### ÉDUCATION EN FRANÇAIS EN MILIEU MINORITAIRE, UN JUGEMENT HISTORIQUE!

**Saint-Jean, le 12 juin 2020:** Le jugement rendu ce matin par la Cour Suprême du Canada (CSC) dans la cause du Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique (CSFCB) marquera notre développement communautaire.

La CSC a tenu à rappeler en particulier que l'application de l'article 23 de la Charte des Droits et Libertés était primordiale, et qu'un gouvernement provincial ou territorial ne pouvait pas l'ignorer en prétextant des difficultés budgétaires. Contredisant une juge de la Colombie-Britannique, la CSC insiste aussi sur le fait que l'article 23 est là pour contribuer au développement positif de la communauté linguistique en situation minoritaire, et que son application est encore plus importante lorsque cette même communauté est en danger d'assimilation.

La CSC souligne également l'importance que l'égalité en éducation soit respectée, et donc que les élèves de nos écoles francophones aient les mêmes chances que ceux des écoles de la majorité, ce qui concerne aussi les infrastructures scolaires.

*« Nous attendions tous avec fébrilité ce jugement, et c'est aujourd'hui un immense soulagement d'en apprendre le résultat! »,* mentionne madame Sophie Thibodeau, présidente de la FFTNL. *« Au nom de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador, je tiens à féliciter et à remercier sincèrement le Conseil scolaire francophone et la Fédération des parents francophones de Colombie-Britannique pour cette longue lutte, laquelle aura des effets positifs jusque dans notre province ».*

La FFTNL félicite également le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP) pour être intervenu activement lors de la comparution relative à cette cause, pour défendre les intérêts de notre communauté.

- 30 -

*La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.*

**Renseignements :**

- Gaël Corbineau, directeur général  
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador  
(709) 800-6200 Gael.Corbineau@fftnl.ca